

FRUITS ET LÉGUMES

UNE FILIÈRE ENGAGÉE DANS LA 3^e VOIE DE L'AGRICULTURE

HVE, Demain la terre, Vergers écoresponsables, Zéro résidu de pesticides, etc. : les labels publics ou privés sont nombreux dans la filière des fruits et légumes. Toutes ces initiatives ont un même objectif : répondre à l'urgence environnementale et aux attentes de la société.

Entre une agriculture biologique qui, si elle est plébiscitée par les consommateurs (du moins dans les audiences), représente un modèle qui ne peut pas être transposable à l'ensemble de l'agriculture nationale, et une agriculture conventionnelle injustement rejetée et décriée, les agriculteurs français sont à la recherche de solutions pour répondre à la fois à l'urgence environnementale et aux attentes de la société. Cette troisième voie, sorte de Graal de l'agriculture de demain, est en train de prendre forme. Le secteur des fruits et légumes frais est particulièrement engagé dans cette démarche. Plusieurs initiatives privées sont en train d'émerger, d'être reconnues par les professionnels et commencent à être connues du public. C'est le cas de Vergers écoresponsables, qui concerne les productions de pommes, de poires, d'abricots et de pêches-nectarines. Les producteurs de pommes et poires sont engagés depuis plus de vingt ans dans ces démarches que l'on appelle aujourd'hui l'agroécologie. D'abord appelée Production fruitière intégrée (PFI), la démarche est devenue Vergers écoresponsables en 2011. Le but est de produire des fruits sains, savoureux et de qualité, avec des méthodes de production respectueuses de l'environnement et de la biodiversité dans les vergers, tout en assurant l'équilibre économique des exploitations. Cette démarche privilégie l'observation des vergers, les méthodes de lutte biologique et les techniques de pointe permettant d'assurer une production de qualité pour tous les consommateurs. Le label Vergers écoresponsables permet de



Le label Vergers écoresponsables est le premier de la filière fruits et légumes à avoir obtenu la Certification environnementale des exploitations agricoles (niveau 2).

mieux identifier la démarche et de communiquer auprès des consommateurs. Il est reconnu par le ministère de l'Agriculture et est le premier de la filière fruits et légumes à avoir obtenu la Certification environnementale des exploitations agricoles (niveau 2) en 2013. Désormais, 1 300 producteurs de pommes et de poires sont engagés dans cette démarche. En 2019, 150 000 tonnes de pêches (sur un potentiel national de 210 000 tonnes) et 75 000 tonnes d'abricots (sur 158 000 tonnes) bénéficient du label Vergers écoresponsables. Et les évolutions sont très favorables. « On continue de recruter, constate Josselin Saint Ray-

mond, directeur de l'Association nationale pommes-poires (ANPP). *Et les partenariats continuent d'évoluer positivement.* » Ainsi, l'entreprise Materne a-t-elle décidé de se fournir à 100 % en pommes Vergers écoresponsables pour la totalité de sa production. Car au-delà des filières du frais, les industriels aussi sont à la recherche de ce type de démarche. « C'est une vraie reconnaissance pour le travail des producteurs français », se réjouit Josselin Saint Raymond. Parmi les évolutions à venir, du côté des producteurs de pommes et de poires, on va anticiper les mesures gouvernementales. Ainsi, dans le cahier des charges, l'interdiction de dés-

NOUVEAUX MARCHÉS

herbages en interrangs va être étendue à 75 % des surfaces de vergers (contre 50 % actuellement). Par ailleurs, toute nouvelle plantation de vergers à proximité d'une zone d'habitation ou accueillant du public devra s'accompagner d'une plantation de haies en bordure. Enfin, « on va réfléchir à notre bilan carbone », poursuit le directeur. *Nous devons penser à écoconcevoir nos vergers*. Le logo Vergers écoresponsables est désormais bien identifié par le public. Il bénéficie d'un taux de notoriété assistée de près de 40 %.

Des labels qui s'inscrivent dans la démarche HVE

Créée en 2004, l'association Demain la Terre a fêté récemment ses 15 ans. Finalisée en 2010, la charte Demain la Terre vise à apporter aux consommateurs les preuves crédibles de l'engagement des producteurs autour de trois priorités : la santé, la qualité et le respect des hommes et de l'environnement. Demain la Terre rassemble aujourd'hui 18 entreprises, plus de 350 producteurs et commercialise plus de 200 000 tonnes de fruits et légumes certifiés dans tous les circuits de distribution. « La charte a permis de parvenir à une baisse moyenne des intrants de 30 % en six ans », constate Marc de Nale, directeur de l'association. Depuis 2019, la charte s'est ouverte à l'international. Une entreprise suisse, Union maraîchère de Genève, a adhéré à Demain la Terre. La charte est désormais traduite en anglais, bientôt en allemand et en espagnol ; elle intéresse aussi l'industrie. Un premier engagement a été contracté avec Vergers de Gascogne pour la fourniture de fruits et légumes transformés. Des contacts sont en cours avec les réseaux de grossistes et de restauration collective. Une convention de partenariat a été signée avec Vivalya le 24 février, sur le Salon de l'agriculture. Elle fait suite à un autre partenariat signé en 2019 avec les primeurs de Saveurs Commerce. Autre objectif pour 2020, franchir le cap des 20 entreprises adhérentes. L'association est par ailleurs membre du Collectif de la troisième voie des filières agricoles responsables aux côtés de Bleu Blanc Cœur, Filière CRC et Vignerons en développement durable. « Demain la Terre est forte de sa gamme de produits et, surtout, de son exigence vis-à-vis des piliers du développement durable : l'environnement, l'entreprise et son économie, le bien-être des hommes »,



Le label Zéro résidu de pesticides est un engagement de résultats avec des moyens pour y parvenir.



Une convention de partenariat a été signée entre Demain la Terre et Vivalya, le 24 février, au Salon de l'agriculture.

conclut Geoffroy Cormorèche, président de Demain la Terre.

Le Collectif Nouveaux Champs a pour sa part lancé en 2018 le label Zéro résidu de pesticides. « Il s'agit d'un engagement de résultats avec des moyens pour y parvenir », insiste Gilles Bertrandias, directeur du collectif. De sept entreprises adhérentes en 2018, le collectif est passé à 64, qui représentent près de 25 % de la production totale de fruits et légumes frais français et rassemblent plus de 6 000 producteurs. « Deux ans après sa naissance, le label Zéro résidu de pesticides s'impose comme une démarche de référence de la "troisième voie",

ajoute le directeur. Il s'est désormais ouvert à d'autres productions, comme les céréales (marques Alpina et Quinoa d'Anjou), et le vin (avec les coopératives Tutiac et Vignerons de Buzet, ainsi que la marque Robert & Marcel). Depuis le lancement, plus de 52 millions d'UVC labélisées Zéro résidu de pesticides ont été commercialisées, avec une progression de 60 % entre 2018 et 2019. Et le taux de notoriété, en seulement deux ans, s'élève déjà à 16 %, se félicite Gilles Bertrandias. 36 produits différents sont déjà labélisés, et une quinzaine d'autres devraient rejoindre la démarche. Enfin, Alliance Nature et Saveurs, créée par les coopératives bretonnes Prince de Bretagne, Savéol et Solarenn, rassemble 176 producteurs et commercialise 200 000 tonnes de tomates avec le label Cultivées sans pesticides.

Point commun à toutes ces démarches, elles s'inscrivent dans l'initiative Haute Valeur environnementale (HVE) créée par le ministère de l'Agriculture. Le label HVE est désormais disponible et commence à être apposé sur les emballages. De très nombreuses entreprises adhérentes à l'un ou l'autre réseau cité sont déjà certifiées HVE. Ainsi, l'ANPP a pour objectif d'avoir 50 % de ses adhérents certifiés HVE en 2020. 25 % des adhérents du Collectif Nouveaux Champs étaient certifiés HVE en 2019. Le secteur des fruits et légumes constitue la deuxième filière agricole certifiée HVE, après la viticulture. ■

Olivier Masbou